L'ONU prolonge d'un an le mandat de la commission d'enquête au Burundi

@rib News,Â 28/09/2018Â â€“ SourceÂ aFP Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a dÃ©cidÃ© vendredi de prolonger d'un an le mandat de la Commission d'enquÃªte de l'ONU sur le Burundi, alors que Bujumbura avait menacÃ© de quitter cette instance.

Une rÃ©solution en ce sens, proposÃ©e par l'Union europÃ©enne, a Ã©tÃ© adoptÃ©e par le Conseil par 23 voix sur les 47 Et siÃ©geant actuellement au Conseil. Sept pays ont votÃ© contre, et 17 autres se sont abstenus. Dans un rapport publiÃ© le 5 septembre, la Commission affirme que de graves violations des droits de l'Homme, dont des crimes contre l'humanitÃ©, se sont poursuivies sans relÃ¢che au Burundi en 2017 et 2018, commises en majoritÃ© par des membres du service national de renseignement, de la police et de l'armÃ©e ainsi que des Imbonerakure (ligue des jeunes du parti au pouvoir). La rÃ©solution "condamne avec la plus grande fermetÃ© tous les actes de violence commis au Burundi par l'ensemble des parties ou des individus" et dÃ©cide de proroger le mandat de la Commission "afin qu'elle puisse approfondir ses investigations". Le prÃ©sident de la Commission d'enquÃªte, Doudou DiÃ¨ne, a saluÃ© dans un communiquÃ© la dÃ©cision prise par le Conseil. "A l'approche des Ã©lections de 2020, le gouvernement du Burundi doit s'engager fermement et sans Ã©quivoque Ã mettre immÃ©diatement un terme aux violations des droits de l'Homme commises dans le pays. Il doit aussi en poursuivre les auteurs prÃ©sumÃ©s et apporter aux victimes l'assistance et les soins dont elles ont besoin", a-t-il insistÃ©. La Commission a Ã©tÃ© Ã©tablie en 2016 par le Conseil, mais le Burundi ne l'a jamais autorisÃ© Ã se rendre sur place, allant mÃªme jusqu'Ã menacer de traduire en justice les enquÃªteurs. L'ambassadeur burundais auprÃ¨s de l'ONU, RÃ©novat Tabu, a dÃ©noncÃ© vendredi la "conspiration" dont son pays "est victime devant ce Conseil", l'accusant d'Ãªtre "instrumentalisÃ©, politisÃ©". Il a Ã©galement qualifiÃ© le contenu de la rÃ©solution de "choquant et insidieux". Le Burundi est en crise depuis que le prÃ©sident Nkurunziza a annoncÃ© en avril 2015 sa candidature Ã un troisiÃ¨me mandat controversÃ©. Sa rÃ©Ã©lection en juillet de la mÃªme annÃ©e a dÃ©clenchÃ© une crise qui a fait au moins 1.200 morts et dÃ©placÃ© plus de 400.000 personnes. Ces violences ont poussÃ© la Cour pÃ©nale internationale (CPI) a ouvrir une enquÃªte. Dans sa rÃ©solution, le Conseil dÃ©plore par ailleurs que le Burundi ait suspendu toute coopÃ©ration avec le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme. Il y a un an, le Conseil avait aussi dÃ©cidÃ©, avec l'appui du groupe africain et le soutien du Burundi, d'envoyer trois experts chargÃ©s de "travailler en coopÃ©ration" avec le gouvernement. Mais selon l'ONU, le Burundi a Ã©galement refusÃ© de travailler avec ces experts, rÃ©voquant leurs visas en avril.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});